

DISCOURS DE MONSIEUR MICHEL MERCIER

MINISTRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A l'occasion de la réception en l'honneur des lauréats des grappes d'entreprises

Hôtel de Castries – mardi 4 mai 2010

Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Chers Amis lauréats,

C'est pour moi un honneur et une joie de présenter et de rencontrer aujourd'hui les responsables des 42 grappes d'entreprises ou clusters sélectionnés et labellisés dans le cadre de l'appel à projets que j'ai lancé en octobre dernier.

Je suis surtout très fier de recevoir les lauréats et de leur remettre ce label « clusters » qui manifeste non seulement une reconnaissance du projet présenté, mais surtout une volonté d'appui, de promotion et d'accompagnement du Ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire.

Elu local, je suis particulièrement attaché au rôle des territoires dans le développement économique et social. C'est la raison pour laquelle, dès mon arrivée au gouvernement, j'ai considéré ce dossier comme prioritaire, car porteur de valeur ajoutée.

Nous avons étudié 112 projets, ce qui démontre, s'il était besoin, l'intérêt et l'attractivité de ce dispositif au service de l'emploi, de l'économie et surtout de nos territoires dont ils manifestent le dynamisme et l'inventivité.

C'est un moment important car il s'agit, dans un contexte de crise économique, d'**une politique d'appui aux entreprises par les territoires et de développement des territoires par les entreprises.**

Certes nous sommes sortis de l'âge des grandes industries employant des milliers d'ouvriers et dont la pérennité ne faisait pas de doute. Pour autant, de grands groupes mondiaux dominent l'économie. Nous devons donc trouver, au sein d'un tissu plus diversifié d'entreprises, d'autres vecteurs de croissance, à travers l'innovation notamment. Les clusters, qui favorisent les rapprochements entre entreprises et acteurs du développement économique, de la recherche et de l'enseignement, constituent une réponse adaptée à ce nouveau défi économique et d'aménagement du territoire du XXIème siècle, avec le très haut débit bien évidemment.

Récemment, le Sénateur RETAILLEAU, dans un rapport remis au Premier Ministre, a d'ailleurs confirmé leur intérêt. Ils permettent, en effet, par l'organisation des écosystèmes de coopération, d'appuyer la croissance des entreprises françaises et notamment des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

« La mission préconise une généralisation adaptée des clusters, qui pourraient ainsi devenir, si les entreprises concernées l'acceptent, une première force à leur appui transverse. »

Les clusters répondent aussi aux attentes des responsables locaux pour développer leurs territoires, aux besoins des entreprises petites et moyennes qui bénéficient d'un appui vigoureux et coordonné de l'Etat, et des jeunes qui peuvent ainsi trouver dans leur région des formations et des emplois.

Ancrage territorial, partenariats concrets, souci des entreprises, priorité à l'innovation, prise en compte de la ressource humaine : telles sont les caractéristiques des clusters.

Cette originalité et cette efficience économique des clusters repose sur un choix et un engagement qui est celui de mon ministère :

- **une procédure rigoureuse mais ouverte,**
- **une stratégie économique territorialisée,**
- **un souci d'innovation technologique.**

Une procédure rigoureuse et partenariale, associant tous les acteurs, privés et publics, nationaux et locaux

Il s'agit en effet d'une politique que je mène pour le gouvernement ; c'est une politique prioritaire car elle correspond à la réalité de l'évolution de l'économie, qui doit de plus en plus s'appuyer sur des territoires porteurs - 24 régions étaient représentées dans l'appel à projets – tout en articulant de nombreux acteurs, publics et privés.

Nous avons mis en place une procédure d'expertise des dossiers de candidature très sélective. L'objectif de cette initiative est d'accompagner les grappes d'entreprises les plus exemplaires et qui présentent une réelle originalité.

L'analyse technique des dossiers de candidature a été réalisée par un comité d'experts indépendants réunissant notamment des industriels, des représentants de pôles de compétitivité et des scientifiques experts des clusters. Les grappes d'entreprises sont donc réellement une politique économique, territorialisée certes, mais faite par et pour les entrepreneurs.

Pour l'accompagnement des grappes d'entreprises sélectionnées, un comité régional de coordination sera mis en place par les préfets de région. Ce comité réunira les services de l'État, les représentations régionales des agences OSEO et la Caisse des Dépôts et Consignations – dont je salue la présence à mes côtés, Chers François Drouin et Philippe Braidy -, le Conseil régional et les autres collectivités territoriales concernées. Il sera chargé d'élaborer un plan de financement précis des projets portés par les grappes d'entreprise et de suivre leur mise en œuvre, en concertation avec le comité de sélection national qui a été mis en place.

L'implication des agences de développement et des comités d'expansion économique dans les dynamiques de clusters est forte. C'est pour cela que la DATAR, qui à la charge de ce dispositif, a tenu à intégrer le CNER dès sa phase de conception.

Une politique de long terme, disposant de financements pluriannuels

Le MERAT affectera à cette action 10 Millions d'Euros en 2010 et 10 Millions d'Euros en 2011, qui auront un effet levier important sur l'aide publique, et qui seront complétés par des soutiens des ministères de l'Outremer, de l'Industrie, de l'Emploi et de l'Agriculture notamment, ainsi que de la Caisse des dépôts et d'OSEO.

L'Etat et les collectivités territoriales vont s'associer dans cette dynamique. D'ores et déjà, de nombreuses grappes d'entreprises sont soutenues au titre des politiques régionales de clusters.

Certaines thématiques particulières méritent d'être portées au niveau national. Au-delà du soutien qui sera apporté à l'animation et aux projets portés par les grappes d'entreprises, le MERAT a l'intention de porter des initiatives de dimension nationale, à l'attention de l'ensemble de cette nouvelle communauté :

- une action en faveur du renforcement des capacités d'ingénierie financière des entreprises membres des grappes, « Cluster's Invest », conçue avec l'appui de France Clusters, sera lancée d'ici l'été
- une action sur le sujet de la gestion de l'emploi et des compétences dans les territoires comme par les entreprises des grappes soit également lancée très prochainement

Qui sont les gagnants ? 42 équipes qui ont su associer des territoires porteurs, des projets ambitieux et des partenaires variés dans des secteurs très diversifiés

Les clusters sont avant tout des moteurs économiques territorialisés.

60 % des grappes d'entreprises lauréates de l'appel à projets 2010 sont issues des secteurs industriels, et en particulier de la mécanique, de l'agroalimentaire, de l'emballage et des industries de la santé.

17 % de ces grappes d'entreprises sont positionnées dans des secteurs d'activité liés aux aspects environnementaux du développement durable, comme les écotechnologies, les bio-ressources et la gestion de l'eau.

10 % de ces grappes d'entreprises concernent des secteurs d'activité liés à l'économie numérique et 7 % dans des secteurs d'activité liés aux industries créatives et culturelles.

Ancrés dans les territoires, ils s'ouvrent sur l'Europe, sur le monde : notre rôle est d'accompagner leur expansion, de leur donner accès à de nouveaux marchés.

La puissance publique exerce ainsi sa véritable fonction qui est de créer les conditions d'une insertion dans une économie mondialisée.

Quelques exemples illustrent ces objectifs et démontrent la fécondité économique des grappes d'entreprises.

La grappe d'entreprise « LOIRE NUMERIQUE » en Rhône-Alpes propose ainsi à ses adhérents une action d'accompagnement pour appréhender leurs marchés étrangers (cibles) et concrétiser leurs projets de développement à l'international. La grappe d'entreprises a également développé un dispositif original « Bubble Spark », qui a pour objectifs de faire émerger de nouveaux projets au sein des entreprises membres et de les développer via des séances de créativité menées par les consultants experts.

La grappe d'entreprises « NOGENTECH » en Champagne-Ardenne a mis en place une action de veille technologique- environnement et sécurité qui permet aux entreprises participantes de prendre en compte les risques industriels et professionnels en matière de sécurité, d'environnement, ainsi que les dispositions réglementaires à mettre en place.

NOGENTECH s'associe aux grappes d'entreprises suisses (Canton de Berne) et allemandes (STERN) pour mener à bien des actions de formation de polisseurs et envisage de travailler dans l'avenir sur d'autres sujets transversaux. Ce projet a pour vocation la formation et la certification de polisseurs afin de pallier aux problèmes de recrutement des entreprises adhérentes dans les trois clusters.

La grappe d'entreprises « INDUSTRIES CULTURELLES & PATRIMOINES », en Région PACA, propose de mettre en place des actions originales pour favoriser le développement de produits et de services répondant aux besoins concrets des territoires d'ici et d'ailleurs engagés dans des actions et des projets de valorisation de leur patrimoine culturel.

En supplément des actions qui vont être mises en œuvre dans le domaine de la formation et de l'émergence de projets d'innovation collaboratifs (deux composantes majeures dans les actions des grappes d'entreprises sélectionnées), le soutien apporté au titre du dispositif va permettre de mettre en place des actions spécifiques pour les territoires ruraux de la Haute-Provence et des Hautes-Alpes, justifiées par l'éloignement et le nombre plus réduits d'acteurs sur ces territoires.

Les grappes d'entreprises sont une catégorie de clusters complémentaire des pôles de compétitivité

L'enjeu majeur de la compétitivité de nos entreprises reste l'innovation porteuse de marchés et d'emplois. C'est pourquoi une bonne articulation entre les clusters et les pôles de compétitivité est désormais essentielle: il s'agit de **deux types de clusters complémentaires**.

Ce dispositif est, en effet, parfaitement **complémentaire de la politique des pôles de compétitivité**. D'une part, les grappes d'entreprises sélectionnées sont présentes dans des secteurs d'activités non pris en compte par les pôles de compétitivité et, d'autre part, dans les autres secteurs d'activité, les grappes d'entreprises sélectionnées s'articulent avec les pôles de compétitivité, notamment en développant des actions complémentaires.

Nous avons pour cela distingué trois groupes afin d'intégrer la diversité des dynamiques locales.

Ainsi, par la procédure retenue, ouverte et donnant la parole aux acteurs de terrain, par l'ambition économique concrète qu'ils représentent et par le lien avec le monde de la recherche, les clusters témoignent de notre volonté d'un développement économique diversifié.

Chers lauréats, chers amis

Aujourd'hui c'est pour vous, et pour tous ceux qui ont participé à cette procédure, une étape importante qui est franchie. Avec le Grand Emprunt, les pôles de compétitivité, mais aussi la réforme de la taxe professionnelle, nous donnons aux PME et ETI un très fort appui.

Ainsi nous misons sur d'autres stratégies que les stratégies macro-économiques classiques pour relancer la croissance économique. Avec les clusters, nous misons sur de véritables ferments de développement économique durable.

C'est un engagement majeur du gouvernement, qui tient ses promesses.

C'est aussi une stratégie soucieuse de valoriser les spécificités territoriales.

C'est enfin une nouvelle manière de penser les relations entre développement local et innovation pour trouver et faire prospérer de nouveaux potentiels de croissance économique.

Je vous félicite donc tous et chacun très chaleureusement, et je vous souhaite pleine réussite dans la mise en œuvre et l'expansion des clusters dont vous êtes responsables.

Je remercie les membres du comité de sélection, du comité d'expertise technique, l'ensemble des services qui ont su se mobiliser pour accompagner la constitution des dossiers de candidature et en assurer l'instruction.

Sachez que le gouvernement saura être toujours à vos côtés comme il est aux côtés des entreprises, d'ailleurs un deuxième appel à projet sera lancé prochainement.

Vous voyez ainsi que je suis un ministre très attaché à l'action territoriale. Le CIADT qui se tiendra la semaine prochaine en fournira une nouvelle preuve.

Je vous remercie.

Il est temps désormais de vous remettre ces diplômes bien mérités.

Nous allons procéder par groupes, puisque les grappes peuvent être distinguées selon trois qualités majeures :

1. Celles qui ont une dynamique complémentaire des pôles de compétitivité sur des mêmes secteurs d'activité. Leurs actions se complètent. Les pôles de compétitivité ont un positionnement principalement axé sur le développement de la R&D et de l'innovation technologique, alors que les grappes d'entreprises se positionnent sur le développement de l'innovation sous toutes ses formes et sur des actions plus proches du marché pour les entreprises.

2. Les grappes d'entreprises qui sont positionnées sur des secteurs d'activité non couverts par les pôles de compétitivité comme les industries créatives et culturelles ou des secteurs d'activité très transverses tels que les services, l'industrie de l'emballage, la construction et l'habitat.

3. Et enfin les grappes d'entreprises qui ont un ancrage territorial fort, sur des territoires à enjeux. Elles participent, par leur dynamisme, à la création d'une vision stratégique partagée entre les entreprises et leurs territoires d'implantation et participent par la même à l'enracinement des entreprises dans leurs territoires.